

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2022-151

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **26\_DDFIP\_ Direction Départementale des Finances Publiques /**

26-2022-09-01-00023 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE **??** EN MATIÈRE

D ORDONNANCEMENT SECONDAIRE - DDFiP Drôme (2 pages)

Page 3

26\_DDFIP\_ Direction Départementale des  
Finances Publiques

26-2022-09-01-00023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE - DDFiP Drôme



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques de la Drôme**  
20 Avenue Président Herriot  
BP 1002  
26015 VALENCE Cedex

### **DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Élodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26 2022 09 21 00002 publié le 21 septembre 2022 au recueil des actes administratifs N°26 2022 149 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Philippe BOYER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable du Pôle Juridique et État à la Direction départementale des finances publiques ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Philippe BOYER à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Directeur du Pôle Juridique et État de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme

## DÉCIDE :

**I- Article 1 :** des délégations de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, sont données aux agents du Pôle Juridique et État et du Pôle Services aux publics et Stratégie dont les noms suivent, dans les conditions et limites fixées infra :

### A) Reçoivent délégation pour signer :

- 1- les attestations de service fait pour les affaires, hors dépenses informatiques, ne dépassant pas 15 000 € ;
- 2- Les attestations de service fait pour les affaires, hors Titre 5, ne dépassant pas 15 000 € ;
- 3- Les attestations de service fait relatives à l'informatique ne dépassant pas 15 000 € ;
- 4- Les bons de commande ne dépassant pas 15 000 € ;
- 5- Les bons de commande relatifs à l'informatique ne dépassant pas 15 000 € ;
- 6- La validation des frais de déplacement dans CHORUS- DT ;
- 7- La certification du service fait des états de frais de déplacement.

M. Richard REMAUD, inspecteur des Finances publiques, service budget logistique : (2, 3, 4 et 5)

Mme Déborah JASSAIN-MISTOUDIN, inspectrice des Finances publiques, service immobilier : (1 et 4)

M. Fabrice DROMARD, inspecteur des Finances publiques, service ressources humaines : (6 et 7)

### B) Reçoivent délégation de signature les agents désignés infra, à l'effet de signer uniquement :

- 8- Les attestations de « service fait » du Pôle Juridique et État (service budget logistique) pour les affaires ne dépassant pas 7 500 € ;
- 9- Les attestations de « service fait » du Pôle Juridique et État (service immobilier) pour les affaires ne dépassant pas 7 500 € ;
- 10- La validation des frais de déplacement dans CHORUS-DT ne dépassant pas 7 500 €.

M. Guillaume MARION, contrôleur des finances publiques, service Budget logistique (8)

Mme Martine CHENOT-PICCOLO, contrôlease principale des finances publiques, service budget logistique (8)

Mme Carole VIALON, agent d'administration des finances publiques, service budget logistique : (8)

M. Laurent ROBERT, contrôleur DRIRE mise à disposition de la DDFiP de la Drôme, service des ressources humaines du Pôle Services aux publics et Stratégie : (11)

Mme Patricia GAWINSKI, contrôlease des finances publiques, service Ressources humaines du Pôle Services aux publics et Stratégie (10) ,

M. Frantz JOFFIN, contrôleur des finances publiques, service immobilier du Pôle Juridique et État (9).

**II- Article 2 :** Cette décision annule et remplace la décision du 26 janvier 2022.

Fait à Valence, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le Directeur du Pôle Juridique et État,  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint ,

- signé -

Philippe BOYER